

Aide à la gestion des emplois et des compétences territoriales

REGION BRETAGNE

Échéances 2024 :

- 15 mai
- 01 octobre
- 10 décembre

Présentation du dispositif

Cette aide a pour objectif d'encourager l'engagement et la coordination des intervenants à l'échelle locale afin de détecter des enjeux liés à l'emploi, à l'insertion professionnelle et à la formation.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les structures suivantes :

- branches professionnelles
- clubs d'entreprises
- organismes consulaires
- groupements d'employeurs
- organismes de formation

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Sont éligibles les projets de :

- études ou actions d'animation visant à identifier les besoins en compétences des employeurs et/ou les besoins des publics sur un territoire donné.
- mise en place d'actions partenariales visant à faciliter la réponse aux besoins en compétences des employeurs (échanges de pratiques, mutualisations, animation de réseaux d'acteurs, etc.) et/ou à répondre aux problématiques rencontrées par les publics les plus fragiles pour accéder à l'emploi et à la formation
- mise en place d'événements ou de programmes d'animation pour renforcer la visibilité des emplois, l'attractivité des métiers et des formations.

— Dépenses concernées

Sont éligibles toutes les dépenses de fonctionnement.

Quelles sont les particularités ?

— Dépenses inéligibles

Ne sont pas éligibles les dépenses liées à des investissements (par exemple la rénovation d'un bâtiment, la création d'un Système d'Information, etc.).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide est une subvention plafonnée à 40 000 euros par projet, et ne pourra excéder 70 % du budget total.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de la région Bretagne.

Organisme

REGION BRETAGNE

- **Administration Régionale**
283 avenue du Général Patton
35711 RENNES CS 21101